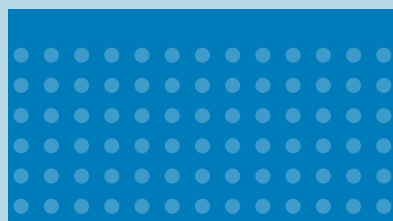




Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRIAIRES
du Québec



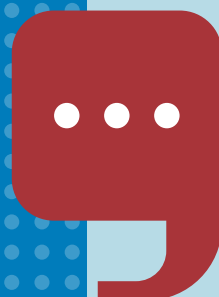
Bienvenue
au sein de
VOTRE
PROFESSION



“

”

Brochure d'accueil des nouveaux membres





Profitez d'assurances auto, habitation et entreprise exclusives



L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec fait équipe avec La Personnelle pour vous offrir :



**Des tarifs exclusifs
qui ne sont pas offerts
au grand public**



**Un service hors pair d'agents
en assurances de dommages
qui en font plus pour vous**

**Obtenez votre soumission
lapersonnelle.com/omvq
1 888 476-8737**



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.



Mot de **BIENVENUE**



Chers nouveaux membres,

À l'aube de cette grande carrière qui vous attend, j'aimerais vous souhaiter que l'exercice de votre profession vous apporte – tout au long de votre parcours – satisfaction, valorisation et plaisir au quotidien. Quel que soit le secteur que vous choisirez, vous contribuerez à améliorer la santé et le bien-être animal et, par le fait même, le bien-être de notre collectivité. Notre profession est certainement l'une des plus belles qui soient.

Vous voici donc bientôt prêts à amorcer votre pratique et à la veille de votre première inscription au tableau de l'Ordre. Mais justement, qu'est-ce qu'un ordre professionnel? À quoi sert l'Ordre? Comment cette organisation – souvent méconnue – fonctionne-t-elle? Nous espérons que le contenu partagé dans cette brochure vous permettra de démystifier le rôle de l'Ordre et son fonctionnement. Nous souhaitons vous présenter les personnes avec lesquelles vous communiquerez et leur fonction. Après tout, nous serons amenés à collaborer tout au long de votre carrière!

Bonne lecture!

Dr Gaston Rioux, m.v.

Président



ORDRE des médecins
vétérinaires du
Québec

Quelle est la différence entre **UN ORDRE PROFESSIONNEL** et **UNE ASSOCIATION?**

Il y a une grande différence entre un ordre professionnel et une association. Le mandat d'un ordre professionnel est d'**assurer la protection du public**, tandis qu'une association veille à la défense des intérêts de ses membres. C'est l'Office des professions du Québec, une instance gouvernementale, qui a mandaté l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour réaliser cette **mission**.

Mais, protéger le public, **QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE?**

En créant l'Ordre, l'Office des professions du Québec avait pour but principal de permettre aux membres du public d'avoir l'assurance que le professionnel auquel ils confient la santé et le bien-être de leur animal :

A COMPLÉTÉ DES ÉTUDES RECONNUES – le doctorat en médecine vétérinaire – et qu'il a donc les connaissances et les compétences requises pour offrir ce service.

01

Plus concrètement,
l'ORDRE :

- S'assure que les personnes auxquelles il délivre un permis d'exercice détiennent le ou les diplômes requis.
- Enquête sur des situations de pratique illégale de la médecine vétérinaire et sur l'utilisation du titre de médecin vétérinaire par des personnes non-membres de l'Ordre.

MAINTIEN SES COMPÉTENCES À JOUR.

02

Plus concrètement,
l'ORDRE :

- Inspecte les médecins vétérinaires à intervalle régulier durant leur parcours.
- S'assure que les membres développent et mettent à jour leurs compétences en suivant des activités de formation continue.

PRATIQUE SELON LES RÈGLES DE L'ART en tout respect des lois et des règlements qui régissent la profession vétérinaire.

03

Plus concrètement,
l'ORDRE :

- Informe les membres sur leurs obligations déontologiques.
- Reçoit les signalements du public et enquête sur des situations où les membres n'auraient pas respecté leurs obligations.
- Porte plainte devant le conseil de discipline s'il juge qu'un médecin vétérinaire a commis une faute déontologique.

La protection du public ET LES ENJEUX DE LA PROFESSION

Le mandat de protection du public – comme mentionné précédemment – se concrétise par des actions très opérationnelles d'admission à la profession, d'inspection, de formation continue et d'enquête. Toutefois, certains enjeux auxquels la profession vétérinaire est confrontée peuvent également avoir des répercussions en matière de protection du public. Que l'on pense à la pénurie de médecins vétérinaires qui a un impact direct sur l'accessibilité aux soins ou encore à l'encadrement des chiens dangereux sans lequel la sécurité publique peut être compromise, l'Ordre doit jouer un rôle directeur dans certains dossiers d'importance. Cela peut se traduire par des ajustements réglementaires, par la mise sur pied de comités multisectoriels, par la prise de position ou encore par différentes demandes politiques.

EN RÉSUMÉ...

...les membres du public peuvent avoir davantage confiance de faire affaire avec un professionnel formé, compétent et encadré lorsque ce dernier est membre d'un ordre professionnel.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL... dans le mandat de l'Ordre?

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec n'est pas un organisme de défense des droits des animaux, ce n'est pas dans son mandat. De plus, l'Ordre n'a pas le pouvoir de légiférer en matière de bien-être animal ou d'interdire des actes vétérinaires qui y contreviennent. Toutefois, soutenu par l'expertise de ses membres, **l'Ordre se positionne sur de nombreux enjeux** en lien avec la santé et le bien-être animal afin de contribuer aux débats publics et d'orienter les décideurs.



Qui administre l'Ordre?

Le conseil d'administration est responsable de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Le conseil d'administration de l'Ordre compte 15 administrateurs : 11 médecins vétérinaires et 4 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils s'assurent du respect du mandat de l'Ordre, notamment en établissant ses priorités organisationnelles et ses orientations stratégiques.

Les administrateurs élus : les médecins vétérinaires qui siègent au conseil d'administration sont élus par les membres de l'Ordre. Des élections ont cours chaque année dans les différentes régions électorales. À titre de membres de l'Ordre, vous serez invités à voter – tous les trois ans – lorsque des élections seront tenues dans votre région.

Un de ces médecins vétérinaires est élu par les autres administrateurs pour assumer les responsabilités de président du conseil d'administration.

Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec proviennent d'autres professions : comptables, avocats ou conseillers en ressources humaines. Leur expertise complète bien celle des médecins vétérinaires qui siègent au conseil d'administration.

Pour connaître les membres actuels du conseil d'administration, consultez le [site de l'Ordre](#).

Comme membre, **PEUT-ON S'IMPLIQUER À L'ORDRE? . . .**

Oui! D'abord, comme nous l'avons déjà indiqué, les 11 médecins vétérinaires qui siègent à titre d'administrateurs sont élus par leurs pairs. Donc, tout membre de l'Ordre – qui répond aux critères d'éligibilité – peut se présenter aux élections de sa région électorale afin de devenir administrateur de l'Ordre.

De plus, l'Ordre tient une **assemblée générale annuelle** au cours de laquelle le conseil d'administration présente son rapport d'activités pour l'année terminée au 31 mars précédent. C'est à cette occasion que les membres peuvent se tenir informés sur les activités de l'Ordre et que l'assemblée peut se prononcer sur les sujets pour lesquels l'Office des professions du Québec demande à l'Ordre de les consulter : la rémunération des administrateurs élus et la nomination des auditeurs externes chargés de vérifier les états financiers et les comptes de l'Ordre.

Les comités : **UN RÔLE D'IMPORTANCE DANS LA RÉALISATION DU MANDAT DE L'ORDRE**

Saviez-vous que l'Ordre compte plus de 17 comités et groupes de travail? Ainsi, plus de 150 personnes – principalement des médecins vétérinaires – contribuent de façon déterminante au développement de la profession et à la protection du public. Votre implication est la bienvenue! Quel que soit votre intérêt (bien-être animal, contenu scientifique, maintien des compétences des médecins vétérinaires, protection du public, etc.), participer aux comités de l'Ordre, c'est prendre part à des discussions de premier ordre sur le présent et l'avenir de sa profession.



Faites connaissance avec l'équipe!

L'Ordre, c'est avant tout une organisation constituée de plus de 30 personnes dévouées et motivées au service du public et des médecins vétérinaires. Il est important pour nous de vous présenter ces personnes avec lesquelles vous communiquerez et de vous expliquer ce qu'elles font au quotidien. Trouvez, dans le reste de la brochure, un aperçu de toute notre belle équipe!

**ON NE
S'IMPROVISE
PAS VÉTÉRINAIRE...**

*Pourquoi le faire
avec vos finances?*



MATHIEU LAJOIE, DMV, BAA, Pl. Fin.
Gradué de la faculté de médecine
vétérinaire en 2006

**Maintenant planificateur financier
et conseiller en sécurité financière**

SERVICES OFFERTS :

- Assurances
- Planification financière
- Investissements
- Marchés dispensés
- REER - CELI - CELIAPP
- Optimisation fiscale



Direction GÉNÉRALE et Service de l'ADMINISTRATION



La directrice générale de l'Ordre, Mme Sylvie Martel, est chargée de l'administration générale et courante des affaires de l'Ordre. Elle assure la conduite des affaires de l'Ordre et le suivi des décisions du conseil d'administration. Elle fait la gestion des ressources humaines, technologiques, matérielles et financières de l'Ordre. Elle veille au respect du mandat de l'Ordre, à l'atteinte des objectifs fixés et à la réalisation de la planification stratégique adoptée par le conseil d'administration.



Susie

Vous souhaitez communiquer avec le président de l'Ordre, le Dr Gaston Rioux, ou avec la directrice générale, Mme Sylvie Martel? Vous devez a priori contacter la coordonnatrice administrative, Mme Susie Pion, susie.pion@omvq.qc.ca. Elle reçoit les demandes et les correspondances qui leur sont adressées et s'assure que vous obtenez le suivi approprié. Elle est membre de l'équipe de direction et fait les liens avec tous les services de l'Ordre. Elle gère les agendas et la tenue d'activités diverses de la direction générale et de la présidence.

Le Service de la direction générale

EST COMPOSÉ DE :

Mme Sylvie Martel, directrice générale

Mme Susie Pion, coordonnatrice administrative

Mme Marie-Jo Savignac, responsable de l'administration

Mme Caroline Rainville, commis-comptable

Mme Sonia Carrier, technicienne administrative

Mme Sonia Martin, adjointe administrative

L'équipe de la **DIRECTION GÉNÉRALE** et du service de l'**ADMINISTRATION**



Mme Sylvie Martel
Directrice générale



Mme Susie Pion
Coordonnatrice administrative



Mme Sonia Martin
Adjointe administrative



Mme Marie-Jo Savignac
Responsable de l'administration



Mme Caroline Rainville
Commis-comptable



Secrétariat de l'Ordre et Service des affaires juridiques



Le Secrétariat de l'Ordre EST COMPOSÉ DE :

Me Rachel Rioux-Risi, avocate, secrétaire de l'Ordre et conseillère juridique

Mme Sandra Lavigne, parajuriste

Mme Sandrine Roy, parajuriste

Mme Ketsia Bergeron, adjointe juridique

SAVIEZ-VOUS QUE



Advenant un congé de maladie, un congé de maternité, paternité ou parental ou encore un congé sabbatique d'une durée d'au plus 12 mois, l'Ordre permet le remboursement de la partie de la cotisation qui correspond aux mois non entamés de l'année en cours. Il est aussi possible de demeurer inscrit au tableau de l'Ordre avec le statut de « congé parentalité, maladie ou sabbatique », avec le paiement d'une demi-cotisation. Vous devrez alors remplir le formulaire de demande d'un nouveau statut qui se trouve sur votre Zone membre et le transmettre au Secrétariat de l'Ordre.

Chaque année, les membres doivent s'inscrire au tableau de l'Ordre **POUR MAINTENIR LEUR PERMIS D'EXERCICE EN VIGUEUR.**

Le Secrétariat s'occupe principalement du tableau de l'Ordre. C'est le service qui coordonne les activités entourant votre inscription annuelle.

Vous avez déjà été en contact avec le service dès l'ouverture de votre dossier, pour inscrire vos informations dans le tableau des membres et pour obtenir un numéro de permis. Le Secrétariat a aussi la chance de partager un moment privilégié avec vous : la cérémonie de remise des permis. En collaboration avec le Service des communications, la cérémonie est habituellement organisée au printemps.

C'est auprès de nous que vous pouvez obtenir réponse à vos questions concernant :

- La mise à jour de votre dossier personnel et professionnel;
- Le programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle;
- La cotisation annuelle;
- Un changement de domaine de pratique;
- Une désinscription ou réinscription au tableau de l'Ordre;
- Un changement de statut;
- Le duplicata de votre permis;
- Etc.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par courriel, admission@omvq.qc.ca, si vous avez des questions.

Au plaisir de vous aider!

VOLET PRATIQUE ILLÉGALE

Dans le cadre de son mandat, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec protège également le public contre les personnes **exerçant illégalement la médecine vétérinaire ou usurpant le titre de médecin vétérinaire**. C'est un mandat relevant de la secrétaire de l'Ordre.



Ketsia

AIDEZ-NOUS À CONTRER LA PRATIQUE ILLÉGALE!

Afin que nous puissions amorcer une enquête en pratique illégale, nous devons obtenir des preuves des actes posés. Ces preuves peuvent provenir de captures d'écran, d'enregistrements vocaux, de vidéos ou de témoignages. Nous comptons aussi sur la collaboration des équipes vétérinaires afin d'informer et de sensibiliser la population sur les actes réservés aux médecins vétérinaires ainsi qu'au titre exclusif à cette profession.

DR, DRE OU D.M.V.? Comment écrire son titre?

En étant inscrit au tableau de l'Ordre, vous avez le privilège de porter le titre de « docteur » réservé aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, de l'Ordre des dentistes du Québec et du Collège des médecins. Votre appellation peut donc être inscrite ainsi :

Dr Gaston Archambault, m.v.

Dre Danielle Breton, m.v., I.P.S.A.V.

L'abréviation D.M.V. correspond au titre de diplôme Doctorat en médecine vétérinaire. Advenant une désinscription à l'Ordre, vous ne pouvez plus pratiquer ni porter le titre de docteur. Toutefois, vous pouvez utiliser l'abréviation D.M.V. pour indiquer que vous détenez un doctorat en médecine vétérinaire.



Soyez fier de votre permis, AFFICHEZ-LE!

Le permis d'exercice est un document légal officiel que vous devez afficher à la vue du public si vous exercez en pratique privée. Si vous travaillez dans plus d'un établissement vétérinaire, communiquez avec nous pour demander des duplicatas.



L'équipe du **SECRETARIAT DE L'ORDRE** et du service des **AFFAIRES JURIDIQUES**



Me Rachel Rioux-Risi
Secrétaire de l'Ordre et conseillère juridique



Mme Ketsia Bergeron
Adjointe juridique



Mme Sandra Lavigne
Parajuriste



Mme Sandrine Roy
Parajuriste

Vétérinaire clinicien.ne en un mot



Les principales responsabilités de ce rôle sont

- Effectuer les diagnostics, fournir les soins médicaux ainsi que les traitements optimaux conformément aux pratiques vétérinaires acceptées.
- Fournir une expertise professionnelle sur les procédures et les techniques impliquant des animaux.
- Examiner et optimiser la surveillance des animaux et les SOPs liées aux soins des animaux.
- Être membre de notre comité d'éthique animale et apporter votre expertise pour évaluer toutes les procédures effectuées sur les animaux avant le début des études.

Pourquoi travailler chez Charles River

- Incroyables opportunités de carrière dans une société exploitant 110 sites dans 20 pays et employant plus de 22 000 personnes dans le monde.
- Accès à des installations et à un environnement technologique de pointe.
- Lauréat de *Les Meilleurs employeurs de Montréal* depuis 2019.
- Équilibre entre vie professionnelle et vie privée : horaires flexibles et possibilités de télétravail (occasionnel et en fonction des besoins de l'entreprise).
- Assurance collective prise en charge à 85 % par l'entreprise et un programme de télémédecine offert aux employé.e.s et à leurs familles.
- Frais de cotisation à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec remboursés par l'entreprise.
- Programme de formation continue.
- Bonus annuel basé sur la performance.

Qui sommes-nous

Les Laboratoires Charles River sont un chef de file visionnaire dans le développement de traitement avancés. Depuis plus de 75 ans, nous innovons dans le domaine de la découverte de médicaments modernes et considérons chaque jour comme une opportunité d'améliorer la santé et la vie de celles et ceux qui comptent sur nous. C'est cette passion qui nous pousse à créer un avenir meilleur. C'est maintenant à vous de jouer. Pour en savoir plus sur nos offres d'emploi, rendez-vous sur jobs.criver.com!

Faites partie de notre communauté de talents

Rejoignez notre communauté de talents pour recevoir de l'information sur nos opportunités de carrière, les plus belles réalisations de notre personnel et de notre entreprise, et bien d'autres ressources intéressantes pour vous. Balayez le code QR pour en savoir plus. C'est votre moment.

JOIGNEZ-VOUS À NOTRE ÉQUIPE!

Courriel



Canada-jobs@crl.com

Balayez le code QR





Service des communications et **du système d'information**

Le Service des communications et du système d'information de l'Ordre est composé de sept personnes. Son mandat se divise en trois principaux volets : la réalisation des activités de communications de l'Ordre, le service client ainsi que la gestion des systèmes informatiques.



VOLET SYSTÈME D'INFORMATION

Il s'agit d'un volet qui est moins perceptible pour les membres de l'Ordre, mais qui a une grande incidence sur eux. En effet, **le dossier des membres de l'Ordre se trouve sur la Zone membre de notre site Web**. Lorsque les membres veulent s'inscrire au tableau, nous déclarer des activités de formation continue ou simplement changer leur adresse, ils doivent se rendre sur le site Web afin de faire les modifications directement dans la section « Mon dossier ». Les systèmes informatiques sont au cœur des activités de service aux membres et demandent des optimisations constantes.

Le Service

EST COMPOSÉ DE :

Mme Patricia Noël, directrice des communications et du système d'information

Mme Naomie Langlois, conseillère en communications

Mme Demia Abras, conseillère en communications par intérim

Mme Isabelle Lainesse, conseillère événements et communications

Mme Julie Hamel, chargée de projets aux communications

Mme Ingrid Provencher, technicienne en santé animale service au public et communications

Mme Véronique Robert, conseillère principale en communications

Mme Krystel Turla-Vadnais, agente de communication



Krystel

VOLET COMMUNICATIONS

Organisation d'événements :

- Tournée du président;
- Activités de formation continue en collaboration avec le Service de l'amélioration de l'exercice;
- Remise des permis;
- Participation à la Journée portes ouvertes sur les fermes de l'UPA;
- Toute autre activité.

Production de tous les outils de communication de l'Ordre, dont :

- Bulletin électronique aux membres *Le Vet Flash*;
- Rapport annuel;
- Différentes publications qui s'adressent aux membres;
- Dépliants et rapports, publicités, vidéos, etc.

Gestion des sites Web et des médias sociaux.

Gestion des demandes médiatiques.



VOLET SERVICE CLIENT



Vous avez une question et téléphonez à l'Ordre? C'est sans aucun doute avec notre service que vous discuterez en premier! Si vous avez des interrogations sur vos obligations ou sur les lois et règlements qui encadrent la pratique vétérinaire, nous serons sans doute en mesure de vous aiguiller ou de trouver réponses à vos questions. Autrement, nous pourrions vous diriger vers la bonne personne, quel que soit votre besoin. Le Service des communications et du système d'information est également celui qui répond à la plupart des courriels généraux des membres et du public qui sont envoyés à info@omvq.qc.ca.



ÉCHANGEZ AVEC NOUS.

Vous aurez sans doute l'occasion d'échanger avec nous pour l'une ou l'autre de ces activités. Notre collaboration avec les membres est constante! Lorsque vous participerez à nos événements, aurez des questions à propos de notre site Web, suggérez des sujets ou que vous rédigerez un article pour nos publications, ce sera un plaisir de collaborer avec vous, communications@omvq.qc.ca!

L'équipe du service des **COMMUNICATIONS ET DU SYSTÈME D'INFORMATION**



Mme Patricia Noël

Directrice des communications et du système d'information



Mme Demia Abraz
Conseillère en communications
par intérim



Mme Julie Hamel
Chargée de projets aux communications



Mme Isabelle Lainesse
Conseillère événements et
communications



Mme Naomie Langlois
Conseillère en communications



Mme Ingrid Provencher, TSAC
Technicienne en santé animale -
service au public et communications



Mme Véronique Robert
Conseillère principale en communications



Mme Krystel Turla-Vadnais
Agente de communication



Service de **l'amélioration de l'exercice**

Le Service de l'amélioration de l'exercice est composé de neuf personnes. Son mandat se divise en trois principaux volets : la réalisation des visites d'inspection professionnelle, la formation continue et la gestion des affaires professionnelles.

Le Service de l'amélioration de l'exercice

EST COMPOSÉ DE :

Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V., directrice de l'amélioration de l'exercice

Dre Véronique Gélinas, m.v., responsable de l'inspection professionnelle par intérim

M. David Roy, chargé de projets

Dr Martin Dion, m.v., inspecteur-conseil

Dr François L'Étoile, m.v., inspecteur-conseil

Dre Myriam Perollaz, m.v., inspectrice-conseil

Dr André Trépanier, m.v., inspecteur-conseil

Mme Véronique Laperle, adjointe administrative

Mme Jessica Poulin, adjointe administrative

Volet affaires professionnelles

Le service assume la responsabilité des affaires professionnelles dans plusieurs dossiers d'importance de l'Ordre, notamment lors de demandes de révision réglementaire auprès de l'Office des professions, de l'élaboration d'énoncés de position ou d'avis de l'Ordre, de demandes de consultation provenant d'organismes réglementaires ou gouvernementaux, et par une participation à plusieurs comités en lien avec la profession.

Il soutient également les activités des autres services de l'Ordre et collabore à la production d'outils, de guides et d'articles portant sur divers enjeux de la profession.



Véronique L.

Volet inspection professionnelle

Notre service est responsable de la réalisation des inspections professionnelles en fonction du programme de surveillance adopté chaque année par le conseil d'administration de l'Ordre. Une première inspection professionnelle est généralement planifiée dans les 24 mois qui suivent l'obtention du permis d'exercice d'un nouveau diplômé. Ainsi, notre équipe aura l'occasion d'échanger avec vous, puis de vous soutenir et de vous conseiller au cours de votre carrière, notamment par le biais de ces inspections.

En effet, notre équipe à l'inspection sera là pour vous guider dans l'exercice de votre jugement professionnel lorsque vous ferez face à diverses questions, qu'elles concernent votre pratique professionnelle, vos obligations déontologiques, la réglementation en vigueur ou votre tenue de dossiers. Nous serons également en mesure de fournir des informations utiles à l'égard de situations particulières ou de projets qui se présenteront à vous tout au long de votre carrière.

Au plaisir de vous accompagner!

Volet formation continue

Notre service voit au suivi et à l'application du règlement de formation continue de l'Ordre. La médecine vétérinaire évolue à un rythme fulgurant. Au cours de votre parcours professionnel, vous aurez à compléter 40 heures de formation continue par période de deux ans.

Notre équipe est également responsable d'identifier les contenus de la programmation des activités de formation continue, en tenant compte des besoins des médecins vétérinaires et des différentes offres de formation sur le marché.

Plusieurs conférences et formations sont disponibles en tout temps, à tarif avantageux, dans la zone membre du site Web de l'Ordre, sur le portail Mon Dossier!

L'équipe du service de l'**AMÉLIORATION DE L'EXERCICE**



Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V.
Directrice de l'amélioration de l'exercice



Dr Martin Dion, m.v.
Inspecteur-conseil



Dre Véronique Gélinas, m.v.
Inspectrice-conseil



Dr François L'Étoile, m.v.
Inspecteur-conseil



Dre Myriam Perrollaz, m.v.
Inspectrice-conseil



Dr André Trépanier, m.v.
Inspecteur-conseil



M. David Roy
Chargé de projets



Mme Véronique Laperle
Adjointe administrative



Mme Jessica Poulin
Adjointe administrative



Le Bureau du syndic



Le Bureau du syndic EST COMPOSÉ DE :

- Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V., syndique
- Dr Paul Baillargeon, m.v., syndic adjoint
- Dre Marie-Chantal Blanchet, m.v., syndique adjointe
- Dre Claudia Boucher, m.v., syndique adjointe
- Dre Valérie Lachapelle-Garneau, m.v., syndique adjointe
- Dre Suzanne Lecomte, m.v., syndique adjointe
- Mme Ana Maria Stoian, parajuriste
- Mme Amélie Cormier, adjointe juridique
- Mme Johanne Potvin, adjointe administrative

Vous avez un différend avec un client ou un collègue ou vous vivez une situation particulière dans le cadre de votre pratique? Le Bureau du syndic est là pour vous écouter, vous informer sur vos obligations professionnelles et sur les différents recours possibles. Il peut même vous conseiller lorsque la situation s'y prête. Il ne faut donc pas hésiter à communiquer avec nous pour en discuter. Nous remplissons ce même rôle auprès des membres du public.

Même si les interventions du Bureau du syndic génèrent souvent quelques vérifications, elles ne donnent pas lieu - dans la grande majorité des cas - à l'ouverture d'un dossier d'enquête. Il s'agit d'une approche d'accompagnement et de soutien, offerte aux membres et à leurs clients, ayant pour objectif la résolution d'un conflit ou d'un différend. Moins de 10 % des interventions justifient l'ouverture d'un dossier d'enquête. Si c'est le cas, le Bureau du syndic prendra contact avec vous et l'ouverture de l'enquête vous sera également confirmée par écrit. L'objectif d'une enquête est ni plus ni moins la vérification des faits auprès de témoins et à partir de documents ou autres éléments susceptibles de venir confirmer ce qui s'est réellement produit. Un très faible pourcentage de ces enquêtes aboutit devant le conseil de discipline.

N'hésitez pas à nous poser vos questions, bureau.syndic@omvq.qc.ca, afin de mieux comprendre le processus et ainsi diminuer les craintes et l'anxiété que celui-ci pourrait générer.

DÉONTOLOGIE

Une demande d'enquête en déontologie peut notamment provenir d'un membre du public, d'une organisation, d'un médecin vétérinaire ou d'un membre d'une équipe vétérinaire.

L'enquête en déontologie permet au syndic d'établir les faits survenus et de déterminer si la conduite d'un médecin vétérinaire est conforme à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles de l'art.

À titre informatif, en 2023-2024, le Bureau du syndic a reçu 1094 demandes d'information ou signalements. De ce nombre, 178 ont mené à l'ouverture d'un dossier et moins de 2 % de ces dossiers se sont retrouvés devant le conseil de discipline.



Johanne

L'équipe du **BUREAU DU SYNDIC**



Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V.
Syndique



Dr Paul Baillargeon, m.v.
Syndic adjoint



Dre Marie-Chantal Blanchet, m.v.
Syndique adjointe



Dre Claudia Boucher
Syndique adjointe



Mme Amélie Cormier
Adjointe juridique



Dre Valérie Lachapelle-Garneau, m.v.
Syndique adjointe



Dre Suzanne Lecomte, m.v.
Syndique adjointe



Mme Johanne Potvin
Adjointe administrative



Mme Ana Maria Stoian
Parajuriste



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

Téléphone : 450 774-1427

Ligne sans frais : 1 800 267-1427

omvq.qc.ca

info@omvq.qc.ca